

Conseil, expertise et formation dédiés aux comités d'entreprise et aux représentants du personnel



LA GESTION DU COMITÉ D'ENTREPRISE NOS PRESTATIONS

NOS MISSIONS

Le comité d'entreprise assure ou contrôle la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise au bénéfice des salariés et de leur famille (code du travail L. 432-8).

Les élus titulaires au comité d'entreprise ou d'établissement ont un pouvoir important... ils ont donc aussi une lourde responsabilité financière et juridique.

Les élus titulaires au CE, bénévoles et à temps partiel dans leur fonction d'élus du comité, doivent trouver l'assistance nécessaire pour sécuriser leur gestion.

AUDI-CE CVC, cabinet d'expertise comptable spécialisé auprès des CE, apporte cette expertise dans tous les aspects de la gestion du comité.

Les principales missions d'AUDI-CE CVC dans l'accompagnement à la gestion du comité :

- Assister les élus dans la gestion quotidienne des activités
- Faciliter et garantir la transparence de la communication financière du CE auprès des salariés et de la Direction
- Accompagner les élus dans les périodes de réorganisation du Comité.

VOS OBJECTIFS

GESTION DES ASC

- •Tenue de la **comptabilité**, vérification et attestation de sincérité des comptes
- •Audit et assistance à la mise en place des procédures internes du CE
- Conseil en organisation et gestion des ASC
- Formation et accompagnement dans les outils de gestion et de prévision budgétaire

Fonctionnement CE Définir un programme d'action pertinent

Organiser une gestion efficace, Choisir des outils adaptés.

Assurer le respect des obligations liées à la gestion des budgets.

Rendre compte régulièrement des actions menées pour un mandat réussi

CONSEIL

- •Epargne salariale
- Protection sociale
- Accompagnement NAO
- •Gestion des relations partenariales
- Nouvelles technologies
- CHSCT

Fonctionnement CE Anticiper et proposer pour bien choisir les composantes de la rémunération.

Comparer, optimiser la protection sociale des salariés

FORMATION

- •Lecture des comptes
- •Formation économique
- Budgets et gestion du CE
- Développement durable et RSE
- •Suivi du PSF
- •GPFC

et RSE

formation
CE

Apprendre, échanger, agir

en se formant avec son équipe ou les élus d'autres entreprises. Une approche pragmatique et innovante, des formateurs expérimentés, un suivi post-formation assuré



GARANTIR L'EFFICACITE ET LA TRANSPARENCE DE LA GESTION DU COMITE

Personne morale responsable de ses actes de gestion, le Comité d'entreprise doit mettre en place une organisation comptable et budgétaire permettant d'assurer la transparence de l'information financière auprès des élus, des salariés et de l'employeur.

AUDI-CE CVC vous apporte la garantie et la présence d'un professionnel, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Missions proposées pour garantir efficacité et transparence :

- Vérification et attestation de sincérité des comptes
- Attestation de la trésorerie du Comité
- Saisie et traitement de la comptabilité.

SIMPLIFIER ET SECURISER AU QUOTIDIEN LA GESTION DU COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité d'Entreprise assure ou contrôle la gestion de toutes les activités sociales et culturelles.

Les élus ont donc une responsabilité financière et juridique.

Dans le cadre de leur mandat, les élus sont confrontés à des risques de dysfonctionnement majeurs :

- traitements comptables et, ou, financiers défaillants;
- gestion non optimisée;
- absence de procédure de contrôle;
- détournement ou fraude éventuelle...

La mission du Cabinet AUDI-CE CVC est de garantir aux élus une gestion saine en préconisant des procédures et des traitements simplifiés et sécurisés.

Missions proposées pour sécuriser les traitements :

- Examen et audit des procédures existantes dans le Comité
- Contrôle ponctuel sur les activités à risque
- Formation et remise d'un guide de contrôle aux élus
- Mise en place de procédures pour simplifier et sécuriser les opérations du Comité
- Assister les élus dans la protection et la détection des détournements et des fraudes.

DEFINIR UNE POLITIQUE SOCIALE ADAPTEE AUX ATTENTES DES SALARIES

Les salariés sont très attentifs à la politique sociale menée par le Comité.

Une meilleure connaissance des différentes activités proposées et des besoins des salariés permettent aux élus d'être plus pertinents dans leur choix et leur prise de décision afin de maintenir, de créer, ou supprimer une activité.

Le rôle du cabinet AUDI-CE CVC est d'être à l'écoute des élus pour mettre en adéquation la politique sociale du Comité avec les attentes des salariés.

Missions proposées pour connaître et mesurer l'impact des activités sociales :

- Diagnostic et cartographie des activités sociales proposées
- Établissement d'un questionnaire d'enquête de satisfaction auprès des salariés
- Conseil en organisation et en gestion des activités sociales et culturelles.

ASSISTER LES ELUS DANS L'ELABORATION ET LE SUIVI BUDGETAIRE

L'élaboration du budget est un acte très important dans la vie du Comité d'Entreprise.

Son élaboration doit tenir compte:

- De la bonne traduction politique, sociale, et de l'engagement des élus
- Des contraintes légales et réglementaires
- De la situation du Comité.

Le budget doit constituer le référentiel dans le suivi des activités sociales et culturelles, qui pourra passer par la mise en place d'un outil de gestion (le tableau de bord).

Le rôle du Cabinet AUDI-CE CVC est d'assister les élus dans l'établissement du budget et de mettre en place un outil de suivi efficace et en adéquation aux besoins du Comité d'Entreprise.

Missions proposées pour assister les élus dans l'élaboration budgétaire :

- Accompagnement des élus dans l'établissement du budget
- Définition et mise en place d'un tableau de bord permettant de garantir le respect du budget
- Formation des élus et/ou des permanents pour la mise en place d'un budget et d'un outil de suivi.

FACILITER LA COMMUNICATION FINANCIERE DU COMITE D'ENTREPRISE AUPRES DES SALARIES

Le Comité a des obligations d'information de ses membres (dont l'employeur fait partie) et des salariés sur sa gestion financière et sociale.

L'information commence par le **budget** qui doit traduire la politique sociale et l'engagement des élus.

Cette information s'accompagne par une **présentation** des comptes et des activités en fin d'exercice vis-à-vis de l'employeur et des salariés.

Missions pour faciliter la communication :

- Restitution des comptes des activités sociales et du budget de fonctionnement
- Présentation des comptes en séance plénière
- Elaboration budgétaire.

Cadre juridique général des missions de AUDI-CE CVC : Articles R. 2323-37 et R. 2323-38 du Code du Travail; Rémunérations par le Comité.

ASSISTER LES ELUS DANS LES PERIODES DE REORGANISATION DU COMITE

Les cessions, les fusions, les scissions et les créations d'Unités Economiques et Sociales, sont le lot quotidien des entreprises.

Le Comité subit alors les conséquences de ces restructurations et doit adapter ses activités, son organisation et son patrimoine.

Le cabinet AUDI-CE CVC conseille les élus pour :

- · La reprise d'activités sociales;
- La dévolution dans le cadre de fusion et de scission (dévolution = transmission et/ou cession de patrimoine);
- L'accompagnement des élus dans la mise en place de leur nouvelle organisation.

Missions proposées en cas de réorganisation :

- Audit de CE
- Evaluation de patrimoine
- Elaboration de bilans et dévolution
- Conseil et diagnostic social et des activités.

S'ASSURER DE LA BONNE APPLICATION DES REGLES URSSAF DANS LES ACTIVITES PROPOSEES PAR LE COMITE

La mission du Comité vise à améliorer la qualité de vie des salariés de l'entreprise et non à redistribuer des compléments de rémunération

Les activités sociales et culturelles résultent de la politique que les élus entendent conduire au cours de leur mandat. Dans ce cadre, le Comité doit respecter les règles URSSAF.

Le Cabinet AUDI-CE CVC doit permettre aux élus de se prémunir contre le risque URSSAF : cela nécessite de bien appréhender le champ d'application des règles ACOSS et d'organiser la gestion des activités de manière à répondre aux critères de non assujettissement aux cotisations.

Missions proposées pour se prémunir du risque URSSAF:

- Examen de conformité sur les prestations servies en matière des règles en vigueur
- Formation des élus et/ou des permanents
- Assistance dans le cadre d'un contrôle URSSAF

NOS HONORAIRES

Nos honoraires sont conformes aux normes de la profession.

Ils sont basés sur la qualification des intervenants et le temps passé, majorés des frais de déplacements, de dactylographie, de reproduction (au-delà de deux exemplaires remis au Président et au Secrétaire du comité d'entreprise) et de la TVA.

Ils répondent à une forte exigence de transparence aussi tiennent-ils compte :

- de la nature des travaux effectués
- du niveau de l'intervenant : qualification, expérience etc.
- des taux horaires correspondant à chacun de ces critères

Ils font l'objet d'un accord préalable avant tout commencement de mission.

Notre première entrevue ou contact est gratuite.

NOTRE MÉTHODOLOGIE

Etape

• Rencontre avec les élus : écoute de leurs demandes

Etape2

- Etat des lieux et proposition de plan d'action
- Rédaction d'une lettre de mission

Etape 3

• Mise en œuvre la mission confiée

Etape 4

 Compte rendu aux élus de l'avancement des travaux au fur et a mesure

Etape 5

- Compte rendu complet de mission
- Etablissement de la situation patrimoniale du comite et présente ses comptes de résultats

VOS CONTACTS



Claudine Vergnolle

Expert-comptable
DESS Fonctions humaines et droit social

Tél. 06 87 73 10 71 cvc@audiceconsultant.fr



Aurora Reato

Responsable de mission Economiste

Tél. 06 61 56 05 29 aurora.reato@audiceconsultant.fr



12, place des Victoires-75002 Paris

Tél. 01 42 61 03 03 FAX 01 42 61 01 66

E-mail: contact@audiceconsultant.fr

Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile-de-France